

CHARTRE SPORTIVE CIUP

2024/2025

Je m'engage à respecter sans réserve la Charte sportive.

Pour les abonnements à l'offre sportive CiuP :

Contrôle de la validation de mon abonnement :

Je m'engage à toujours présenter mon QR code lors des activités sportives proposées. En cas d'utilisation frauduleuse de celle-ci, le Service des Sports pourra m'exclure de l'ensemble des pratiques sans remboursement possible.

Votre abonnement est nominatif, personnelle et non remboursable. Les réservations sont obligatoires pour le programme encadré. Les modalités de réservation sont communiquées en temps voulu à chaque utilisateur selon son activité.

A défaut de réservation préalable, l'utilisateur ne pourra pas participer à son activité encadrée. De plus, le nombre de places étant limité, l'utilisateur ayant réservé mais qui ne participe pas ne pourra élever aucune contestation ni prétendre à aucun remboursement ni indemnité.

Hygiène et respect des adhérents:

Je m'engage à porter une tenue correcte et adaptée à mon activité, notamment pour des pratiques telles que la musculation (serviette en éponge obligatoire à placer sur les appareils), les pratiques en salle (chaussures propres et adaptées à la surface) et la piscine (bonnet de bain obligatoire et shorts de bains interdits).

Je m'engage à respecter les lieux et de veiller à les laisser dans l'état de propreté dans lequel je les ai trouvés, afin de respecter les utilisateurs suivants.

Sécurité :

L'accès aux pratiques non encadrées se fait sous mon entière responsabilité.

Concernant la salle de musculation, l'utilisation des charges libres est totalement interdite en dehors des créneaux indiqués dans l'offre sportive.

Pour la piscine, je certifie savoir nager (être capable de parcourir 25m sans assistance) et je me verrais interdire l'accès au bassin si tel n'était pas le cas. Bien qu'il soit sous la surveillance d'un adulte, un enfant en bas âge ne sachant pas nager, ne pourra pas accéder au bassin.

Vacances scolaires :

L'offre sportive se termine le 30/06/25 et sera suspendue durant les vacances scolaires d'hiver (du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025), de printemps (du lundi 14 avril 2025 au dimanche 27 avril 2025) et d'été (à partir du mardi 1er juillet 2025). Seuls les terrains de tennis resteront ouverts pendant ces vacances. Un programme été vous sera proposé pour le mois de Juillet. Fermeture de toutes les installations sportives au mois d'Août.

Respect du règlement intérieur de chaque installation sportive :

Affiché sur chaque installation.

Pour le tennis :

□ Réservation des courts :

La réservation des courts pour l'ensemble des utilisateurs se fait obligatoirement en ligne sur le site de gestion sport. Il faudra saisir lors de la réservation un 2ème joueur abonné ou un invité extérieur.

La réservation des courts de tennis pour les extérieurs peut se faire tous les jours de la semaine sauf les mercredis et samedis. Il faudra saisir lors de la réservation « invité extérieur » pour sélectionner le 2ème joueur. Aucune réservation ne sera acceptée sur place.

L'annulation d'une réservation peut se faire uniquement 12h avant. **Aucun remboursement ne pourra être réclamé.** Exceptionnellement, en cas de mauvais temps le report de la réservation pourra être demandé en contactant directement le service des sports uniquement à l'adresse mail suivante : sports@ciup.fr

□ Accès aux courts :

Avant tout accès aux courts, les joueurs doivent obligatoirement figurer au tableau des réservations et se présenter à l'accueil du gymnase des arts et métiers. Pour les abonnés, ils devront présenter à l'agent des tennis leur QR code. Pour les personnes non-titulaires d'un abonnement, une clé personnelle devra être remise en échange de la clé du court de tennis. Il devra présenter sa confirmation de réservation.

Les utilisateurs de la dernière séance devront avoir évacué les courts de tennis et rendu les clés à l'heure de fin de créneau.

- Aucun enseignement ou entraînement ne peut se dérouler sans autorisation préalable de la direction des sports.

□ Comportement et tenue

Une tenue adaptée à la pratique du tennis et un comportement correct sont de rigueur.

Tout matériel ou véhicule (poussette, bicyclette...) est strictement interdit sur les courts de tennis.

Le non-respect du règlement peut entraîner l'exclusion du ou des joueurs présents sur les courts de tennis par le personnel habilité.

En cas d'abus répétés, d'utilisation frauduleuse d'un abonnement ou d'un accès illicite aux terrains en dehors des heures d'ouvertures, le joueur pourra être sanctionné et se voir retirer son abonnement sans aucune indemnité financière.

Annexe – Formulaire de rétractation abonnement sport CiuP (Vente à distance)

Le consommateur dispose de 14 jours pour renoncer à son engagement par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) à partir de la conclusion du contrat. Si le jour d'expiration du délai est un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au lundi ou le lendemain du jour férié.

À l'attention du service des Sports de la Cité internationale universitaire de Paris,

Je notifie par la présente ma rétractation du contrat d'abonnement ci-dessous :

Numéro du contrat ou de la commande :

Nom et prénom de l'abonné :

Maison ou Service de l'abonné:

Signature de l'abonné

A imprimer et à adresser par lettre recommandée avec AR à Cité internationale universitaire de Paris – Service des Sports 17 BD Jourdan 75014 PARIS, dans le délai légal de 14 jours.

CHARTER OF CIUP SPORTS

2024/2025

I undertake to fully respect the CIUP charter of sport.

For CiuP sports subscriptions :

Control of the validation of my membership:

I undertake to present my QR code every time at the entrance to the sports facilities. CIUP Sports department reserves the right to deny access to all sports facilities with no possible refund, in case of fraudulent use.

The membership card is strictly nominative, non-transferable and non-refundable.

Reservations are mandatory for the supervised program. Reservation modalities are communicated in due time to each user according to his/her activity.

In the absence of prior reservation, the user will not be able to participate in his supervised activity. Moreover, the number of places being limited, the user who has booked but who does not participate will not be able to raise any dispute or claim any refund or compensation.

Hygiene and respect of the other members :

I undertake to wear attire appropriate to the activity, especially for gym practice (sponge towel to cover the fitness equipment), for sports hall practice (clean sports footwear and appropriate to the ground) and for swimming pool (swimming caps and swimming trunks compulsory; shorts are prohibited).

I undertake to respect the cleanliness of Sports facilities in order to leave them in good condition for the next users.

Security :

Access to the free practice activities (non-supervised) is under my own responsibility.

Regarding the gym, the use of free weights is strictly forbidden if not indicated in the sports offer.

Regarding the swimming pool, I certify that I know how to swim (I can swim 25m without help), otherwise I will be denied access.

Planned closures :

The sports offer ends on 30/06/25 and will be suspended during the winter (Monday, December 23rd, 2024 to Sunday, January 5th, 2025), spring (Monday, April 14th, 2025 to Sunday, April 27th, 2025) and summer (starting Tuesday, July 1st, 2025). Only the tennis courts will remain open during these vacations. A summer program will be proposed for the month of July. All sports facilities will be closed in August.

Compliance with the house rules of each sports facility :

Posted on each facility.

For tennis :

Court reservations:

Court reservations for all users must be made online via the sports management website. A 2nd subscriber external guest must be entered when booking.

Tennis courts can be booked for outside users every day of the week except Wednesdays and Saturdays. When booking, you must enter "external guest" to select the 2nd player. No on-site bookings will be accepted. Reservations can only be cancelled 12 hours in advance. No refund will be given. Exceptionally, in the event of bad weather, a postponement of the booking may be requested by contacting the sports department directly at the following e-mail address only: sports@ciup.fr

Access to the courts:

Before any access to the courts, players must appear on the booking board and present themselves at the reception desk of the Arts et Métiers gymnasium. Tennis players with a membership must show their QR code to the tennis agent.

Players without membership will be given a personal key in exchange for the tennis court key. They must present their booking confirmation.

Users of the last session must have vacated the tennis courts and returned the keys by the end of the session.

- No teaching or training may take place without prior authorisation from the Sports Department.

Behaviour and dress

Dress suitable for tennis and correct behaviour are essential.

All equipment or vehicles (pushchairs, bicycles, etc.) are strictly forbidden on the tennis courts.

Failure to comply with the rules may result in the exclusion of the player or players present on the tennis courts by the authorised staff.

In the event of repeated abuse, fraudulent use of a membership or illicit access to the courts outside opening hours, the player may be penalised and have his membership withdrawn without any financial compensation.

Appendix - Withdrawal form sport subscription CiuP (Distance selling)

The consumer has 14 days to renounce his commitment by registered letter with acknowledgement of receipt (LRAR) from the conclusion of the contract. If the day of expiration of the deadline is a Saturday, a Sunday or a holiday, the deadline is extended to Monday or the day after the holiday.

To the attention of the Sports Department of the Cité internationale universitaire de Paris,

I hereby notify my withdrawal from the subscription contract below:

Contract or order number :

Subscriber's full name:

Subscriber's home or department:

Subscriber's signature

To be printed and sent by registered letter with acknowledgement of receipt to Cité internationale universitaire de Paris - Service des Sports 17 BD Jourdan 75014 PARIS, within the legal deadline of 14 days.